

Département du Tarn
Arrondissement de Castres

République Française

* Date de convocation *
* 30 10 2023 *
* Membres *
* en exercice : 15 *
* présents : 15 *

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA
COMMUNE DU BEZ

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Suzanne GALY née CALVET, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, M. Alain BLANCHARD, Mme Fanny GALLANT née GENET, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES, Mme Amélie SCIE, Mme Marie-Rose PORTALIER née SABLAYROLLES, M. Cédric KOSLOWSKI, M. Michel BÉNAZECH, M. Claude THURIÈS, M. Patrice ROUSSALY et M. Christophe BÉNAZECH.

Absent : /

A été élue secrétaire : Mme Amélie SCIE.

**N° 53/2023 Approbation des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres
de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages (ZAPER)
pour la commune du Bez**

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;
Vu le Code de l'Énergie et notamment son article L.141-5-3 ;
Vu le courrier de porter à connaissance de l'État relatif à l'établissement de zones d'accélération des énergies renouvelables en date du 6 juin 2023 ;
Vu la concertation du public menée en application de la délibération du Conseil Municipal du 12 septembre 2023 (mise à disposition d'un registre en Mairie, affichage de la présente délibération, mise à disposition des documents de travail et page d'information sur le site internet de la Communauté de Communes) ;
Vu l'absence de remarque émise dans le cadre de cette concertation dans le registre ouvert à cet effet du 12 septembre 2023 au 7 novembre 2023 ;
Vu le travail de définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages de la commune mené en collaboration avec la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux et le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc ;

Madame le Maire rappelle que, conformément à l'article L.141-5-3 du Code de l'Énergie, les communes doivent définir avant le 5 décembre 2023 des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages (dites « ZAPER »), ou à défaut caractériser l'absence de telles zones. Elle indique par ailleurs qu'un travail de définition des ZAPER a été mené avec la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux et le PNR du Haut-Languedoc, notamment au cours d'une réunion tenue le 7 septembre 2023. Elle rappelle enfin que le public ne s'est pas manifesté dans le cadre des mesures de concertation prévues par la délibération du 12 septembre 2023. Elle conclut en exprimant le besoin d'approuver les ZAPER en Conseil Municipal afin de pouvoir les transmettre au Secrétaire Général de la Préfecture du Tarn, référent préfectoral à l'instruction de projets d'énergie renouvelable, à la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux et au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural des Hautes Terres d'Oc.

Considérant que les ZAPER de la commune sont prêtes à être approuvées et ont fait l'objet de mesures de concertation avec le public et d'une association du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages pour le territoire de la commune du Bez annexées à la présente délibération.

La présente délibération et ses annexes seront transmises au Préfet au titre du contrôle de légalité, au Secrétaire Général de la Préfecture du Tarn, à la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux et au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural des Hautes Terres d'Oc. La présente délibération produira ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des mesures d'affichage et de publicité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération certifiée conforme au registre
et rendue exécutoire après publication le
et transmission au représentant de l'État le

13 NOV. 2023
13 NOV. 2023

Amélie SCIÉ, Secrétaire de séance



Christine BERNOT, Maire



Département du Tarn
Arrondissement de Castres

République Française

* Date de convocation *
* 30 10 2023 *
* Membres *
* en exercice : 15 *
* présents : 15 *

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA
COMMUNE DU BEZ

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Suzanne GALY née CALVET, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, M. Alain BLANCHARD, Mme Fanny GALLANT née GENET, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES, Mme Amélie SCIÉ, Mme Marie-Rose PORTALIER née SABLAYROLLES, M. Cédric KOSLOWSKI, M. Michel BÉNAZECH, M. Claude THURIÈS, M. Patrice ROUSSALY et M. Christophe BÉNAZECH.

Absent : /

A été élue secrétaire : Mme Amélie SCIÉ.

N° 54/2023 Transfert à la commune des biens sectionnaires des habitants de la Bertrandié

Madame le Maire rappelle la délibération n°20 du 20 octobre 2009 concernant le transfert à la commune des biens sectionnaires des habitants de la Bertrandié. La procédure engagée à l'époque n'avait pas pu aboutir et fait état des parcelles concernées :

Section	N° parcelle	Lieu-dit	Contenance
B	582	La Bertrandié Hameau	93 ca
B	597	La Bertrandié Hameau	16 a 11 ca
B	609	La Bertrandié Hameau	14 a 42 ca
B	610	La Bertrandié Hameau	86 ca
B	628	La Bertrandié Hameau	14 a 80 ca

Madame le Maire rappelle qu'une partie importante des ruelles et réseaux communaux (canalisations AEP) qui desservent le hameau de la Bertrandié font en fait partie des biens sectionnaires des habitants du hameau de la Bertrandié. Pourtant la commune les entretient comme s'il s'agissait de voies communales, ce qui n'est juridiquement pas satisfaisant. En vue du travail de réfection des canalisations AEP et afin de pouvoir mener à bien d'autres chantiers, Madame le Maire propose de régulariser cette situation et de demander le transfert à la commune de l'ensemble de ces parcelles. Madame le Maire propose donc à l'assemblée de procéder au transfert des biens sectionnaires de la Bertrandié dans le cadre de l'article L.2411-11 du code général des collectivités territoriales par le biais d'une demande conjointe du conseil municipal et d'au moins la moitié des membres de la section.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide l'intégration dans le domaine privé de la commune de l'ensemble des biens sectionnaires de la Bertrandié par le biais d'une demande conjointe du conseil municipal et d'au moins la moitié des membres de la section, conformément à l'article L. 2411-11 du code général des collectivités territoriales.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

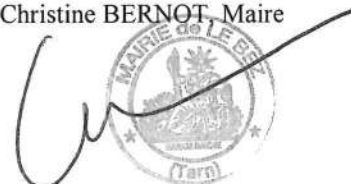
Délibération certifiée conforme au registre
et rendue exécutoire après publication le
et transmission au représentant de l'État le

Amélie SCIÉ, Secrétaire de séance

13 NOV. 2023
13 NOV. 2023



Christine BERNOT, Maire



Département du Tarn
Arrondissement de Castres

République Française

* Date de convocation *
* 30 10 2023 *
* Membres *
* en exercice : 15 *
* présents : 15 *

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA
COMMUNE DU BEZ

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Suzanne GALY née CALVET, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, M. Alain BLANCHARD, Mme Fanny GALLANT née GENET, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES, Mme Amélie SCIÉ, Mme Marie-Rose PORTALIER née SABLAYROLLES, M. Cédric KOSLOWSKI, M. Michel BÉNAZECH, M. Claude THURIÈS, M. Patrice ROUSSALY et M. Christophe BÉNAZECH.

Absent : /

A été élue secrétaire : Mme Amélie SCIÉ.

N° 55/2023

Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants,
Vu l'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,
Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2023,
Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Article 1 : Désignation du référent déontologue

Monsieur Michel MIAILLE est désigné en tant que référent déontologue pour les membres du Conseil Municipal.

Article 2 : Modalités de saisine du référent déontologue

Le référent déontologue pourra être saisi par voie écrite, par mail (michel_miaille@orange.fr) ou par courrier à l'adresse « Référent déontologue pour les élus locaux - 1 rue de la Mairie - 81260 LE BEZ. »
En cas de saisines par courrier, elles devront être cachetées et porter la mention « confidentiel ».
Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

Article 3 : Rémunération

Le référent sera rémunéré par la commune conformément aux textes en vigueur.

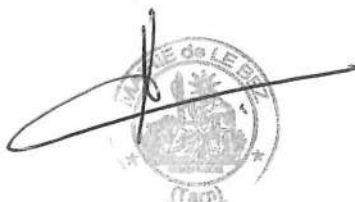
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, désigne Monsieur Michel MIAILLE comme référent déontologue pour les élus locaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération certifiée conforme au registre
et rendue exécutoire après publication le
et transmission au représentant de l'État le

13 NOV. 2023
13 NOV. 2023

Amélie SCIÉ, Secrétaire de séance



Christine BERNOT, Maire



Département du Tarn
Arrondissement de Castres

République Française

* Date de convocation *
* 30 10 2023 *
* Membres *
* en exercice : 15 *
* présents : 15 *

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA
COMMUNE DU BEZ

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Suzanne GALY née CALVET, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, M. Alain BLANCHARD, Mme Fanny GALLANT née GENET, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES, Mme Amélie SCIÉ, Mme Marie-Rose PORTALIER née SABLAYROLLES, M. Cédric KOSLOWSKI, M. Michel BÉNAZECH, M. Claude THURIÈS, M. Patrice ROUSSALY et M. Christophe BÉNAZECH.

Absent : /

A été élue secrétaire : Mme Amélie SCIÉ.

N° 56/2023

Désignation d'un référent « Pacte construction bois Occitanie »

Madame le Maire rappelle la délibération n°38/2023 du 4 juillet 2023 autorisation le maire de signer la convention « Pacte construction bois Occitanie ». Afin de finaliser cette démarche, il est demandé de désigner un référent « Pacte construction bois Occitanie ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Madame Christine BERNOT qui s'est portée candidate, référente « Pacte construction bois Occitanie » pour la commune du Bez.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération certifiée conforme au registre
et rendue exécutoire après publication le
et transmission au représentant de l'État le

13 NOV. 2023
13 NOV. 2023

Amélie SCIÉ, Secrétaire de séance

Christine BERNOT, Maire

Département du Tarn
Arrondissement de Castres

République Française

* Date de convocation *
* 30 10 2023 *
* Membres *
* en exercice : 15 *
* présents : 15 *

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA
COMMUNE DU BEZ

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Suzanne GALY née CALVET, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, M. Alain BLANCHARD, Mme Fanny GALLANT née GENET, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES, Mme Amélie SCIÉ, Mme Marie-Rose PORTALIER née SABLAYROLLES, M. Cédric KOSLOWSKI, M. Michel BÉNAZECH, M. Claude THURIÈS, M. Patrice ROUSSALY et M. Christophe BÉNAZECH.

Absent : /

A été élue secrétaire : Mme Amélie SCIÉ.

N° 57/2023 Création d'un budget annexe pour le lotissement « Rue du Puech » à Guyor-Haut

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet de lotissement sur les terrains communaux situés rue du Puech à Guyor-Haut. Elle rappelle également que l'instruction budgétaire et comptable M57 (passage de la commune à cette nomenclature au 1^{er} janvier 2024) stipule que les communes qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains dans le but de les vendre, doivent tenir une comptabilité de stock spécifique pour ces opérations. En effet, ces terrains, destinés à la vente, n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité. Le budget lotissement est assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Il convient de créer un budget annexe de la comptabilité M57 qui regroupera les écritures comptables du lotissement. Il est proposé au Conseil de dénommer ce lotissement « Rue du Puech » en raison de sa situation géographique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M57 ;

Considérant la nécessité de créer un budget annexe pour les opérations concernant l'aménagement du lotissement de Guyor-Haut ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la création d'un lotissement communal à Guyor-Haut, à compter du 1^{er} janvier 2024, dénomme ce budget annexe de lotissement « Rue du Puech », décide d'assujettir ce budget annexe au régime de la TVA, soumet ce budget à la comptabilité des stocks selon la méthode de l'inventaire intermittent, autorise Madame le Maire à signer tous les actes utiles à la cession des lots.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération certifiée conforme au registre
et rendue exécutoire après publication le
et transmission au représentant de l'État le

13 NOV. 2023
13 NOV. 2023

Amélie SCIÉ, Secrétaire de séance



Christine BERNOT, Maire



Département du Tarn
Arrondissement de Castres

République Française

* Date de convocation *
* 30 10 2023 *
* Membres *
* en exercice : 15 *
* présents : 15 *

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA
COMMUNE DU BEZ

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Suzanne GALY née CALVET, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, M. Alain BLANCHARD, Mme Fanny GALLANT née GENET, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES, Mme Amélie SCIÉ, Mme Marie-Rose PORTALIER née SABLAYROLLES, M. Cédric KOSLOWSKI, M. Michel BÉNAZECH, M. Claude THURIÈS, M. Patrice ROUSSALY et M. Christophe BÉNAZECH.

Absent : /

A été élue secrétaire : Mme Amélie SCIÉ.

N° 58/2023

Admission en non-valeurs de titres de recettes - Budget communal

Madame le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier du Service de Gestion Comptable (S.G.C.) de Castres, reçu le 26 juillet 2023, informant la commune de l'impossibilité de recouvrer diverses sommes dont le montant est inférieur au seuil de poursuite. Le S.G.C. propose donc au conseil municipal d'admettre en non-valeur ces sommes qui doivent être considérées comme irrécouvrables. Madame le Maire donne le détail de ces montants :

Budget communal	Exercice 2017 :	44,29 €
	Exercice 2018 :	266,25 €
	Exercice 2019 :	408,56 €
	Exercice 2020 :	3,22 €
	Exercice 2021 :	3,37 €
	Exercice 2022 :	0,06 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur, à la demande du Service de Gestion Comptable de Castres, les sommes détaillées par Madame le Maire, soit, pour le budget communal, la somme totale de 725,75 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération certifiée conforme au registre
et rendue exécutoire après publication le
et transmission au représentant de l'État le

13 NOV. 2023
13 NOV. 2023

Amélie SCIÉ, Secrétaire de séance

Christine BERNOT, Maire

Département du Tarn
Arrondissement de Castres

République Française

* Date de convocation *
* 30 10 2023 *
* Membres *
* en exercice : 15 *
* présents : 15 *

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA
COMMUNE DU BEZ

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Suzanne GALY née CALVET, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, M. Alain BLANCHARD, Mme Fanny GALLANT née GENET, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES, Mme Amélie SCIÉ, Mme Marie-Rose PORTALIER née SABLAYROLLES, M. Cédric KOSLOWSKI, M. Michel BÉNAZECH, M. Claude THURIÈS, M. Patrice ROUSSALY et M. Christophe BÉNAZECH.

Absent : /

A été élue secrétaire : Mme Amélie SCIÉ.

N° 59/2023 Admission en non-valeurs de titres de recettes - Budget « Eau et assainissement »

Madame le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier du Service de Gestion Comptable (S.G.C.) de Castres, reçu le 26 juillet 2023, informant la commune de l'impossibilité de recouvrer diverses sommes dont le montant est inférieur au seuil de poursuite. Le S.G.C. propose donc au conseil municipal d'admettre en non-valeur ces sommes qui doivent être considérées comme irrécouvrables. Madame le Maire donne le détail de ces montants :

Budget « Eau et assainissement »	Exercice 2015 :	198,59 €
	Exercice 2016 :	619,29 €
	Exercice 2017 :	306,41 €
	Exercice 2018 :	567,36 €
	Exercice 2019 :	604,63 €
	Exercice 2020 :	519,72 €
	Exercice 2021 :	340,81 €
	Exercice 2022 :	0,02 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur, à la demande du Service de Gestion Comptable de Castres, les sommes détaillées par Madame le Maire, soit, pour le budget « Eau et assainissement », la somme totale de 3 156,83 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération certifiée conforme au registre
et rendue exécutoire après publication le
et transmission au représentant de l'État le

13 NOV. 2023
13 NOV. 2023

Amélie SCIÉ, Secrétaire de séance

Christine BERNOT, Maire



Département du Tarn
Arrondissement de Castres

République Française

* Date de convocation *
* 30 10 2023 *
* Membres *
* en exercice : 15 *
* présents : 15 *

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA
COMMUNE DU BEZ

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Suzanne GALY née CALVET, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, M. Alain BLANCHARD, Mme Fanny GALLANT née GENET, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES, Mme Amélie SCIÉ, Mme Marie-Rose PORTALIER née SABLAYROLLES, M. Cédric KOSLOWSKI, M. Michel BÉNAZECH, M. Claude THURIÈS, M. Patrice ROUSSALY et M. Christophe BÉNAZECH.

Absent : /

A été élue secrétaire : Mme Amélie SCIÉ.

N° 60/2023

**Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'APEL
de l'école Présentation Notre Dame de Brassac**

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de l'école « Présentation Notre Dame », école privée à Brassac, co-signé par la Directrice de l'établissement et les Présidentes des OGEC et APEL. Ce courrier fait part de leurs difficultés financières suite à une diminution de versements publics par d'autres collectivités. Il y est noté que six enfants de la commune du Bez sont scolarisés dans cette école. Madame le Maire fait ainsi part de la demande d'aide à la scolarité de ces élèves formulée par les dirigeants de ce groupe scolaire qui a déjà été présentée à la commission des finances et demande au conseil de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés (6 abstentions, 2 voix contre et 7 voix pour), décide d'attribuer une subvention 85,00 € par élève de la commune du Bez (6 élèves) soit 510,00 € pour l'année 2023 à l'APEL de l'école « Présentation Notre Dame » de Brassac.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération certifiée conforme au registre
et rendue exécutoire après publication le
et transmission au représentant de l'État le

13 NOV. 2023
13 NOV. 2023

Amélie SCIÉ, Secrétaire de séance

Christine BERNOT, Maire

Département du Tarn
Arrondissement de Castres

République Française

* Date de convocation *
* 30 10 2023 *
* Membres *
* en exercice : 15 *
* présents : 15 *

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA
COMMUNE DU BEZ

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Suzanne GALY née CALVET, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, M. Alain BLANCHARD, Mme Fanny GALLANT née GENET, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES, Mme Amélie SCIÉ, Mme Marie-Rose PORTALIER née SABLAYROLLES, M. Cédric KOSLOWSKI, M. Michel BÉNAZECH, M. Claude THURIÈS, M. Patrice ROUSSALY et M. Christophe BÉNAZECH.

Absent : /

A été élue secrétaire : Mme Amélie SCIÉ.

N° 61/2023

Reprise d'une concession dans le cimetière de Saint Agnan

Madame le Maire donne lecture de la demande adressée à la commune le 20 septembre 2023 par Monsieur Jean-Marc ROIGNAN. Monsieur Jean-Marc ROIGNAN avait acquis dans le cimetière de Saint Agnan le 22 février 2017 une concession perpétuelle de 3 mètres-carrés, portant le numéro 255, pour la somme de trois cents euros. Monsieur ROIGNAN souhaiterait aujourd'hui abandonner cette concession et la faire reprendre par la commune, cette concession étant libre de toute inhumation. Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette question.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte la reprise par la commune de la concession n°255 dans le cimetière de Saint Agnan et décide de rembourser la somme correspondante, soit trois cents euros, à Monsieur Jean-Marc ROIGNAN, et précise que la concession devra rester en l'état dans lequel elle se trouve actuellement.

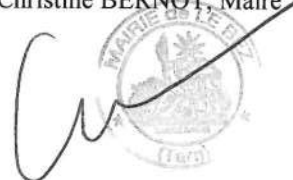
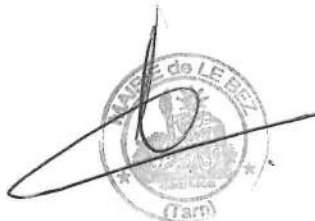
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération certifiée conforme au registre
et rendue exécutoire après publication le
et transmission au représentant de l'État le

13 NOV. 2023
13 NOV. 2023

Amélie SCIÉ, Secrétaire de séance

Christine BERNOT, Maire



Département du Tarn
Arrondissement de Castres

République Française

* Date de convocation *
* 30 10 2023 *
* Membres *
* en exercice : 15 *
* présents : 15 *

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA
COMMUNE DU BEZ

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Suzanne GALY née CALVET, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, M. Alain BLANCHARD, Mme Fanny GALLANT née GENET, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES, Mme Amélie SCIÉ, Mme Marie-Rose PORTALIER née SABLAYROLLES, M. Cédric KOSLOWSKI, M. Michel BÉNAZECH, M. Claude THURIÈS, M. Patrice ROUSSALY et M. Christophe BÉNAZECH.

Absent : /

A été élue secrétaire : Mme Amélie SCIÉ.

N° 62/2023

Budget principal de la commune – Décision modificative n°1

Madame le Maire indique que, lors du vote du budget primitif de la commune, le 11 avril 2023, le conseil municipal a voté le programme d'investissement n°349 « Electricité église Guyor » pour un montant de 6 500,00 €. Il s'avère que les prévisions budgétaires sont inférieures aux factures reçues. Madame le Maire propose, afin de pouvoir réaliser cette opération, d'augmenter le montant de la dépense de 1 023,00 € pour cette opération à l'article 2315. Tenant compte du fait que les dépenses prévues au programme d'investissement n°352 « Voirie 2022 » à l'article 2315 seront moins importantes, elle propose la décision modificative suivante :

Décision modificative n°1 – Budget principal de la commune

Débit 2315 - 352 : - 1 023,00 €
Débit 2182 - 349 : + 1 023,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1, relative au budget principal de la commune, proposée par Madame le Maire.

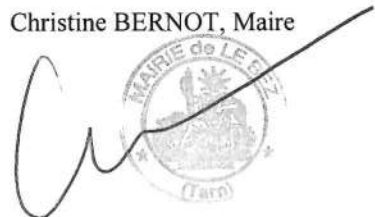
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération certifiée conforme au registre
et rendue exécutoire après publication le 13 NOV. 2023
et transmission au représentant de l'État le 13 NOV. 2023

Amélie SCIÉ, Secrétaire de séance



Christine BERNOT, Maire



Département du Tarn
Arrondissement de Castres

République Française

* Date de convocation *
* 30 10 2023 *
* Membres *
* en exercice : 15 *
* présents : 15 *

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA
COMMUNE DU BEZ

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Suzanne GALY née CALVET, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, M. Alain BLANCHARD, Mme Fanny GALLANT née GENET, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES, Mme Amélie SCIÉ, Mme Marie-Rose PORTALIER née SABLAYROLLES, M. Cédric KOSLOWSKI, M. Michel BÉNAZECH, M. Claude THURIÈS, M. Patrice ROUSSALY et M. Christophe BÉNAZECH.

Absent : /

A été élue secrétaire : Mme Amélie SCIÉ.

N° 63/2023

Budget principal de la commune – Décision modificative n°2

Madame le Maire indique que, lors du vote du budget primitif de la commune, le 11 avril 2023, le remboursement d'une concession au cimetière de Saint Agnan n'avait pas été pris en compte. Il convient donc de prévoir une dépense supplémentaire de 300,00 € à l'article 673. Tenant compte du fait que la vente de bois coupé est plus importante que prévue et qu'il convient d'en tenir compte au budget 2023, elle propose la décision modificative suivante :

Décision modificative n°2 – Budget principal de la commune

Crédit 7022 :	+ 300,00 €
Débit 673 :	+ 300,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°2, relative au budget principal de la commune, proposée par Madame le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération certifiée conforme au registre
et rendue exécutoire après publication le **13 NOV. 2023**
et transmission au représentant de l'État le **13 NOV. 2023**

Amélie SCIÉ, Secrétaire de séance



Christine BERNOT, Maire



Département du Tarn
Arrondissement de Castres

République Française

* Date de convocation *
* 30 10 2023 *
* Membres *
* en exercice : 15 *
* présents : 15 *

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA
COMMUNE DU BEZ

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Suzanne GALY née CALVET, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, M. Alain BLANCHARD, Mme Fanny GALLANT née GENET, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES, Mme Amélie SCIÉ, Mme Marie-Rose PORTALIER née SABLAYROLLES, M. Cédric KOSLOWSKI, M. Michel BÉNAZECH, M. Claude THURIÈS, M. Patrice ROUSSALY et M. Christophe BÉNAZECH.

Absent : /

A été élue secrétaire : Mme Amélie SCIÉ.

N° 64/2023

Budget eau et assainissement de la commune – Décision modificative n°1

Madame le Maire indique que, lors du vote du budget primitif du budget eau et assainissement de la commune, le 11 avril 2023, il avait été prévu une dépense à l'article 701249 de 16 370,00 €, or la facture reçue concernant la redevance eau pollution domestique s'élève à 16 385,00 €. Il convient donc de prévoir une dépense supplémentaire de 15 € à l'article 701249. Tenant compte du fait que les dépenses à l'article 6155 (charges à caractère général sur biens mobiliers) s'avèrent moins importantes que prévu, elle propose la décision modificative suivante :

Décision modificative n°1 – Budget eau et assainissement de la commune

Débit 6155 :	- 15,00 €
Débit 701249 :	+ 15,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1, relative au budget eau et assainissement de la commune, proposée par Madame le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération certifiée conforme au registre
et rendue exécutoire après publication le
et transmission au représentant de l'État le

13 NOV. 2023
13 NOV. 2023

Amélie SCIÉ, Secrétaire de séance

Christine BERNOT, Maire

Département du Tarn
Arrondissement de Castres

République Française

=====

* Date de convocation *	
* 30 10 2023 *	
* Membres *	
* en exercice : 15 *	
* présents : 15 *	

=====

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA
COMMUNE DU BEZ

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du Bez, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BERNOT, Maire, en séance ordinaire et publique.

Étaient présents : Mme Christine BERNOT, M. Paul MUFFATO, Mme Suzanne GALY née CALVET, Mme Nadine MOUGEL née CAUSSE, Mme Carole VIGUIER née JOUGLA, M. Alain BLANCHARD, Mme Fanny GALLANT née GENET, Mme Katia SIGUIER née SABLAYROLLES, Mme Amélie SCIE, Mme Marie-Rose PORTALIER née SABLAYROLLES, M. Cédric KOSLOWSKI, M. Michel BÉNAZECH, M. Claude THURIÈS, M. Patrice ROUSSALY et M. Christophe BÉNAZECH.

Absent : /

A été élue secrétaire : Mme Amélie SCIE.

N° 65/2023

**Motion relative à la fermeture dominicale
des magasins de grande distribution de plus de 500 m²**

Madame le Maire propose au conseil d'adopter une motion relative à la fermeture dominicale des magasins de grande distribution de plus de 500 m² portée par l'Association des Maires et des élus locaux du Tarn (ADM81) et propose le texte suivant.

Le Conseil municipal de la commune du Bez réuni le 7 novembre 2023, exprime sa profonde préoccupation concernant les nombreux enjeux qui s'attachent à la fermeture dominicale des commerces de détail alimentaire et à prédominance alimentaire dont la surface de vente est supérieure à 500 m², conséquences de la stratégie de certains groupes internationaux de la grande distribution, faisant porter un risque aux petits commerces et marchés de grand vent, et aux communes tarnaises dans le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

**Nos communes et intercommunalités tarnaises
sont engagées dans des projets ambitieux de redynamisation de leurs centralités**

Toutes les communes et intercommunalités tarnaises sont de près ou de loin impliquées dans des projets de redynamisation de leurs centralités, engageant de leurs ressources propres et des concours financiers du Conseil Départemental, de la Région Occitanie ou de l'Etat : contrats Atout Tarn du Conseil Départemental, programme régional Centre-Bourg ou dispositifs nationaux Cœur de Ville, Petites Villes de Demain et Villages d'Avenir.

Ces projets ont des retombées en termes d'emploi local, de lien social et d'attractivité

L'avenir de notre département passe par le maintien des équilibres de vie dans nos villes, nos villages et notre ruralité, c'est-à-dire notamment la consolidation de la cellule familiale, la valorisation de l'héritage culturel et historique, le maintien de la cohésion sociale et la promotion de la vie associative, sportive et culturelle. Les erreurs du passé ne doivent pas être reproduites.

Face à l'impact des ouvertures programmées le dimanche par certains groupes internationaux de la grande distribution, il est essentiel d'agir collectivement pour maintenir l'offre de services de proximité à la population et l'attractivité de nos communes tarnaises.

Dans un contexte de politique commerciale agressive de ces grands groupes, la Commission Paritaire Locale Interprofessionnelle (CPLI) du Tarn, comprenant syndicats patronaux et de personnels du Tarn

(MEDEF, CPME, UDICT, U2P, FDSEA, CGT, CFDT, CFTC, CGC, FO) est unanime dans sa position favorable à la fermeture dominicale des commerces de détail alimentaire dont la surface est supérieure à 500 m².

Le conseil d'administration de l'ADM81 a exprimé, de manière également unanime, dans sa séance du 20 septembre 2023, la même position favorable à la fermeture dominicale des commerces de détail alimentaire dont la surface est supérieure à 500 m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions et 13 voix pour) la présente motion relative à la fermeture dominicale des magasins de grande distribution de plus de 500 m². La commune du Bez soutient les positions de la Commission Paritaire Locale Interprofessionnelle (CPLI) et de l'ADM 81 et, face aux groupes internationaux de la grande distribution opposés au maintien de la fermeture dominicale des commerces de détail alimentaire dont la surface est supérieure à 500 m² :

- demande au préfet de poursuivre la discussion de manière ferme avec eux,
- fera tout, dans le respect de la loi et des procédures en vigueur, pour favoriser les petits commerces, marchés de grand vent et grandes surfaces respectant la fermeture dominicale, cela dans l'objectif de l'équilibre et du dynamisme de leurs centralités au bénéfice de leur population.

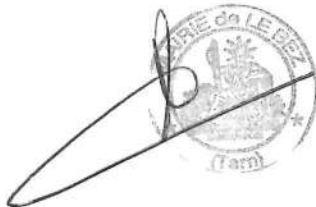
La présente délibération sera transmise au Préfet, aux parlementaires du département et à l'ADM 81.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération certifiée conforme au registre
et rendue exécutoire après publication le
et transmission au représentant de l'État le

13 NOV. 2023
13 NOV. 2023

Amélie SCIÉ, Secrétaire de séance



Christine BERNOT, Maire

